



Information mensuelle des élus
AVENIR au CSE SSG – Septembre

Fonctionner en sécurité
pendant la crise sanitaire
... SSG face aux difficultés
opérationnelles

Le CSE du 7/09 sur le protocole sanitaire : constat d'un protocole plutôt administratif qu'opérationnel

Suite à la recrudescence des cas de Covid-19, le gouvernement a renforcé le port du masque dans les entreprises et a recommandé fortement le télétravail pour permettre la prévention du risque d'infection et limiter l'affluence dans les transports en commun.

Pour SSG, la déclinaison se limite réellement à la fourniture de 2 masques chirurgicaux (norme AFNOR S76-001 ou équivalente) par jour aux salariés sur site sans gel hydroalcoolique :

1/ Aucune prise en compte des risques liés à l'usage des transports en commun pour les Aller Retour au travail, ni règles pour les salariés ...

2/ Aucun contrôle ou suivi temps réel de ce qui se passe sur les sites afin de prévenir les risques et bien informer \ former les salariés ... contrairement à ce qui est mis en place dans les collèges

... par contre la direction assure un suivi de la fréquentation moyenne par établissement à analyser a posteriori !

Les élus AVENIR ont dénoncé la multiplication des incidents récurrents sur les sites sans prise en compte par la direction. Les généralités ne permettent pas de traiter correctement les problématiques de non-respect des règles de distanciation sur certains projets par abus ou indifférence du management ou le manque de contrôle des respects des règles sur les sites.

Les élus AVENIR ont demandé que le CSE, la commission SSCT et les représentants de proximité effectuent des tournées sur les sites afin d'assurer leur rôle face aux manquements de la direction. Il est indispensable d'avoir un suivi par site.

3/ La direction a refusé la proposition des élus AVENIR de fournir des masques grandes tailles ou petites tailles ou réglables alors que les masques sont portés 8H par jour d'où des douleurs aux oreilles pour certains salariés ...

4/ L'employeur doit afficher une jauge devant chaque espace de travail précisant le nombre de personnes pouvant être présent simultanément dans cet espace dans le respect des règles de distanciation. Vérifiez vous-même si ceci est appliqué et respecté ...

Devant la remontée des cas de contamination les mesures de prévention sont très importantes.

Les représentants Avenir estiment que le protocole sanitaire du gouvernement n'est pas respecté et demandent à la direction de revoir son document, son organisation et son champ d'action pour couvrir également le transport Aller Retour de ses salariés.

Contactez nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82

